

LES TRANSPORTS

LE LIEN ENTRE LE PROGRAMME DE TRANSPORT POUR LA RÉGION ATLANTIQUE ET LE SERVICE D'UN TRAIN PAR JOUR ENTRE HALIFAX ET MONTRÉAL

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Peut-il dire aux députés et à la population des provinces de l'Atlantique si le programme de transport de 125 millions de dollars destiné à la région de l'Atlantique et qu'il a annoncé récemment, est subordonné à l'hypothèse que la CCT recommande l'établissement d'un service ferroviaire quotidien entre Halifax et Montréal et que les autres services ferroviaires soient abandonnés?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le programme ne repose pas sur les décisions ni sur l'attitude de la CCT concernant toute cette question. On a dû cependant s'appuyer sur certaines hypothèses relativement au financement. Bien entendu, nous avons en main un document qui révélait qu'une étude avait été commanditée par les cinq gouvernements et indiquait l'ordre des économies qui pourraient être réalisées si les choses se passaient ainsi.

LA PROVENANCE DE LA SOMME DE 125 MILLIONS DESTINÉE AU PROGRAMME RELATIF À LA RÉGION ATLANTIQUE

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): En prenant la parole aux séances du comité du transport ferroviaire qui étudiait la question à Fredericton plus tôt cette semaine, le premier ministre M. Hatfield a nié qu'on avait prévu la réduction du service ferroviaire de transport-voyageurs et des fonds alloués à ce secteur. Toutefois, le document publié par le bureau du ministre indique nettement que les subventions non versées aux chemins de fer pourront servir à d'autres programmes de transport dans la région. D'autres montants seront-ils versés à la région de l'Atlantique ou cette somme de 125 millions sera-t-elle tirée des subventions, de la perte des taux jusqu'à l'Est, de la réduction des salaires, des frais d'exploitation des trains et de la suppression des quatre trains entre Halifax et Sydney? Est-ce de là que proviendra cette somme de 125 millions ou s'agit-il de nouveaux crédits?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, dans notre étude des transports dans la région de l'Atlantique, nous avons cherché dans quels secteurs nous pourrions économiser sans porter préjudice à ces provinces. L'argent ainsi épargné serait certainement réinvesti dans la région de l'Atlantique. En outre, en vertu de l'accord une grande partie des 125 millions de dollars annoncés sera réinvestie dans cette région. C'est pourquoi j'ai été si étonné hier d'entendre des députés de l'Opposition originaires de l'Atlantique critiquer tout ce programme.

M. Forrestall: Les choses seraient peut-être moins confuses si, au lieu de ménager la chèvre et le chou, le ministre essayait de parler clairement. Si je comprends bien—j'espère que j'ai raison, sinon le ministre me reprendra peut-être—la somme de 125 millions de dollars ne consiste pas entièrement d'argent frais et une bonne partie de cette somme proviendra des

Questions orales

économies réalisées, conformément à la directive du comité des transports, par l'établissement d'un service-voyageurs unique par chemin de fer entre les provinces Maritimes et Montréal.

● (1430)

M. Lang: J'ai toujours bien précisé, monsieur l'Orateur, que des économies seraient réalisées dans d'autres domaines. Par exemple, j'ai parlé dans ma déclaration de l'utilisation à d'autres fins des subventions au transport des marchandises lorsque les cinq provinces convenaient que ces subventions n'aidaient pas les provinces de l'Atlantique. Cet argent sera utilisé à d'autres fins. Je le répète, certains fonds ont été réaffectés, mais des sommes considérables d'argent frais ont été fournies. Les députés d'en face doivent bien comprendre, et les premiers ministres l'ont bien compris, que le programme que nous avons proposé avantage beaucoup les provinces de l'Atlantique en leur permettant de dépenser l'argent à meilleur escient et d'obtenir des fonds supplémentaires pour le développement de la région.

* * *

LE CODE CRIMINEL

LA PRÉSUMÉE REQUÊTE D'ENTRETIEN AVEC LE MINISTRE PRÉSENTÉE PAR LA LAW SOCIETY OF UPPER CANADA À PROPOS DE LA MODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA VIE PRIVÉE

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Justice.

Une voix: Parlez plus fort!

M. Woolliams: Je vais tâcher de parler plus fort pour que tout le monde m'entende. Il y en a qui sont toujours égaux à eux-mêmes, c'est-à-dire qu'ils font toujours du chahut, qu'ils répètent toujours la même rengaine et qu'ils n'ont jamais d'idées nouvelles.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: Le ministre a au moins une chose en commun avec ces gens-là: il voudrait qu'on adopte les modifications au code pénal à toute vitesse. J'estime que ces amendements annihilent et sabotent les efforts du comité pour protéger la vie privée des gens et qu'ils vont à l'encontre des recommandations de la Law Society of Upper Canada ainsi que de la section pénale du Barreau canadien. Je voudrais donc savoir, compte tenu des circonstances, si le ministre a communiqué avec les membres de la Law Society of Upper Canada? Ont-ils demandé à le voir et a-t-il refusé de les recevoir?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Pour répondre à la question du député, en ma qualité de membre de la Law Society of Upper Canada, je dois dire pour l'instant que j'ignore tout de cette demande de réunion. Si la société a fait une demande, je m'empresserai de l'étudier. Naturellement, si elle désire me voir, j'accepte d'emblée, comme je l'ai fait pour trois autres organismes du même type, à qui j'ai d'ailleurs accordé une audience la semaine dernière, la Civil Liberties Union, la Defence Lawyers Association de Toronto et la section du droit pénal de l'Association du barreau canadien.